

LIGNES DE CRÊTES

Magazine d'information de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises

ECONOMIE

Démarrage des travaux
sur la Z.A. de Boulzicourt

URBANISME

Qu'est-ce qui change dans les
autorisations d'urbanisme ?

TOURISME

Présentation du futur
camping de La Vénerie



PETITE ENFANCE : bientôt un nouveau
Contrat Enfance et Jeunesse pour le territoire

SOMMAIRE

p.3/4 - Actualités
p.5 - Dossier C.E.J.
p.8 - Urbanisme
p.9 - Réduire ses déchets
p.10 - Z.A. de Boulzicourt
p.11 - Plateforme bois énergie de Faissault
p.12 - Locaux d'entreprise
p.13 - Aide aux entreprises
p.14/15 - Camping de La Vénierie
p.16 - Office de Tourisme
p.17 - Charte MSA
p.18 - Animations OACP
p.19 - Logements vacants & Habiter Mieux

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rue de la prairie
08430 Poix-Terron
Tél : 03.24.35.22.22
communaute@lescrettes.fr
www.cretespreardennaises.fr

OFFICE DE TOURISME

1 rue Cécilia Gazanière
08430 Launois sur Vence
Tél : 03.24.35.02.69
ot.crettes@orange.fr
www.sud-ardennes-tourisme.com

OFFICE D'ANIMATION

1 rue Cécilia Gazanière
08430 Launois sur Vence
Tél : 03.24.35.34.33
www.oacp.fr



Inauguration des sentiers de découverte d'Omont et Sery

EDITO

BERNARD BLAIMONT

Président de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises

Bonjour à toutes et à tous,

L'été fut chaud mais « profitable » pour le Domaine de Vendresse : avec plus de 30 000 visiteurs, c'est un nouveau record de fréquentation. Félicitations à toute l'équipe du Domaine.

L'été fut chaud mais « studieux » : notre programme « LEADER » pour l'obtention d'une enveloppe Européenne a été élaboré et sera déposé à la Région fin octobre. Programme dont vont découler des projets sur le territoire, pour un montant d'aide d'environ 1,6 M d'euros.

L'été fut chaud mais « énergétique » : nous avons inauguré en Août notre troisième parc éolien à Coulommès et Vaux Champagne.

L'été fut chaud mais « constructif » :

- La construction de la piscine du camping de La Vénierie à Signy l'Abbaye a débuté.
- Les travaux de la Zone d'Activités de Boulzicourt vont commencer les jours prochains.
- Les améliorations des déchèteries sont programmées.
- La résidence pour seniors de Chaumont Porcien sera inaugurée en octobre et un projet similaire à Attigny est bouclé et démarrera en fin d'année 2015 pour un coût de 2,1 M d'euros.

L'été fut chaud mais à « discrétion » : des discussions sont en cours pour créer quelques communes nouvelles ! Chercher l'intérêt réel si ce n'est financier pour quelques années...

L'été fut chaud mais dans la « continuité » : après un découpage des cantons que j'ai qualifié d'aberrant ; on attaque de nouveau la ruralité avec les fermetures de classes et les fermetures de gendarmeries.

L'été fut chaud et « communautaire » : nous venons de partager entre de nombreuses communes, le solde des retombées fiscales des entreprises et des éoliennes. Une dynamique qui se poursuivra dans les mois à venir.

MOBILITÉ

Les travaux d'aménagement de la première aire de co-voiturage du territoire sont terminés. 42 places (dont 2 PMR) et des panneaux d'information sont installés sur cette aire située sortie n°10 de l'A34 à Poix-Terron. Ce projet du Conseil Départemental a été réalisé en partenariat avec la Communauté de Communes et la commune de Poix-Terron.



FESTIVAL MONDIAL DES THEATRES DE MARIONNETTES

Durant le Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes, et sur l'initiative de l'association De Bouche à Oreilles et des partenaires locaux, de nombreux enfants de Boulzicourt, Poix-Terron, Signy l'Abbaye et Attigny ont pu profiter de la poésie offerte par les troupes qui ont assurées la décentralisation sur le territoire.

Prochaine animation : Insolites d'Akademia Résidence d'artistes dans les écoles de musique du territoire du 16 au 22 novembre.

DOMAINE DE VENDRESSE

Nouveau record de fréquentation pour cette année : plus de 30 000 visiteurs ont découvert le site touristique ! Une grande partie d'ardennais (72%), de marnais (15%) et quelques étrangers (6%) ont profité des nouveautés 2015. Rendez-vous en avril 2016 pour une nouvelle saison.



FERMETURE DES DECHETERIES

Des travaux d'amélioration des 3 déchèteries (Poix-Terron, Attigny et Thin le Moutier) vont se dérouler en novembre et décembre. Ils vont occasionner des fermetures exceptionnelles. Rendez-vous sur notre site internet www.cretespreardennaises.fr pour connaître les périodes de fermeture. Vous pourrez également y télécharger le calendrier de collecte 2016 (diffusion en boîtes aux lettres d'ici la fin d'année).

RÉSIDENCE St BERTHAULD

La résidence pour seniors St Berthauld de Chaumont-Porcien propose des logements pour personnes âgées valides dans un bâtiment entièrement rénové. Au cœur de ce village comptant de nombreux commerces et services, 2 logements y sont encore disponibles (78m² et 76m²) 390 € et 410 € (hors charges).

Contact : Christine Chalandre



CHEMIN DES CRÊCHES

Rendez-vous les week-ends du 12-13 décembre et 19-20 décembre dans les communes de Boulzicourt, Wasigny, Clavy-Warby, Guignicourt sur Vence, La Romagne, Givron, Saulces-Monclin, Signy l'Abbaye, Chesnois-Auboncourt et Villers le Tourneur pour la première édition du Chemin des Crèches sur le territoire.

L'occasion de découvrir l'art de la crèche au travers d'expositions, animations et village de Noël. Un enchantement pour les enfants et adultes à seulement 2 semaines de Noël !



FISCALITÉ

La Communauté de Communes vient de décider à l'unanimité que toutes les communes pourront bénéficier des retombées du développement de la fiscalité des entreprises et des parcs éoliens :

- pour les communes avec une ou plusieurs éoliennes sur leur territoire : versement d'une compensation « parc éolien » de 14% de la fiscalité perçue (en 2015, 3 parcs éoliens sont actifs à Renneville, Saulces-Champenoises, Coulomnes et Vaux-Champagne)
- pour les autres communes : reversement d'aides à l'investissement (dotation de 40€/habitant). 26 communes en ont bénéficiées cette année. Un coup de pouce de 127 000€, pour plus de 1,3 M d'euros de travaux.

Un bel exemple de solidarité entre les communes du territoire !

PETITE ENFANCE

PRESENTATION DU NOUVEAU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE

2015 - 2018 : UN NOUVEAU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE EN FAVEUR DU TERRITOIRE

Votre enfant est gardé après la classe dans un périscolaire, votre ado part en séjour estival avec son centre de loisirs, votre petit dernier a une place en multi-accueil. Vous ne le savez peut-être pas, mais c'est en partie grâce au Contrat Enfance et Jeunesse (C.E.J.) que tout ceci est possible. Explications.

Passé entre la CAF, la MSA et la Communauté de Communes, le Contrat Enfance et Jeunesse (C.E.J.) permet de pérenniser et développer des actions, animations et structures d'accueil dédiées aux jeunes de moins de 20 ans du territoire : Accueils Collectifs de Mineurs, Multi-Accueils, Relais Assistantes Maternelles, séjours estivaux, périscolaires... Grâce à ce financement pluriannuel qui assure en partie leur fonctionnement (charges salariales, coûts liés aux animations ou aux interventions extérieures...), le budget parfois fragile de ces structures est conforté, permettant à de nombreux jeunes de profiter d'animations sur le territoire ou de partir en séjour durant l'été. Et surtout, de réduire les coûts d'inscription pour les familles.

Une évaluation de ces actions, menée en parallèle d'un diagnostic territorial impliquant

les partenaires locaux, permet de donner quelques chiffres révélateurs de l'importance du C.E.J. : pour le précédent contrat (2011-2014), 26 actions ont été financées pour un montant global de près de 526 000 €. Un montant d'aide qui est bonifié à la fois par la MSA et la Communauté de Communes. Dans le détail, ces actions ont concerné 3 multi-accueils, 7 périscolaires, 15 Accueils de Loisirs Sans Hébergements (A.L.S.H.), le Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.) et plusieurs séjours jeunes, offrant à plus de 950 jeunes/an l'occasion de s'occuper durant leur temps libre. C'est ce diagnostic encourageant qui permet aujourd'hui à la Communauté de Communes de souscrire un nouveau C.E.J. pour la période 2015-2018.

.....
« Pour le précédent contrat (2011-2014), 24 actions ont été financées pour un montant global de près de 526 000 €. »

Ce nouveau contrat s'inscrit dans la même dynamique que le précédent : pérenniser et développer les structures et animations du territoire. Ainsi, seront à nouveau aidés les bénéficiaires du précédent contrat (Multi-Accueils, associations organisant des périscolaires, séjours jeune...) et pour la



Séjour estival avec l'OACP

première fois, 3 ludothèques (Signy l'Abbaye, Attigny et Launois sur Vence) et un Lieu d'Accueil Enfant/Parents (L.A.E.P.) à la médiathèque centre social de Signy l'Abbaye. Ces 2 nouveaux bénéficiaires viennent offrir de nouvelles perspectives ludiques aux parents d'enfants en bas âge : lieu de rencontre, temps d'échanges conviviaux, éveil et socialisation de l'enfant... Le tout, encadré par des professionnels de la petite enfance.

La confirmation de cet engagement sera signée d'ici la fin d'année, offrant ainsi de perspectives encourageantes aux structures d'animations pour les années à venir.

FORMATION

La Communauté de Communes se mobilise

À partir du début de l'année 2016, les professionnels de la petite enfance (multi-accueil, périscolaire, ACM...) occupant un emploi sur le territoire pourront assister gratuitement à des sessions de formation sur les premiers secours, le management d'équipe, la gestion du stress... Des intervenants spécialisés dans chaque thématique assureront ces temps de formation.

Dans cette optique, un programme détaillé sera mis en place par le service enfance jeunesse. Chaque professionnel intéressé peut déjà se faire connaître auprès de nos services pour s'inscrire à l'une de ces formations.



Accueil à la médiathèque de Signy l'Abbaye



CONTACT :
 J.Monney - 03.24.35.34.32

URBANISME

Qu'est-ce qui va changer ?

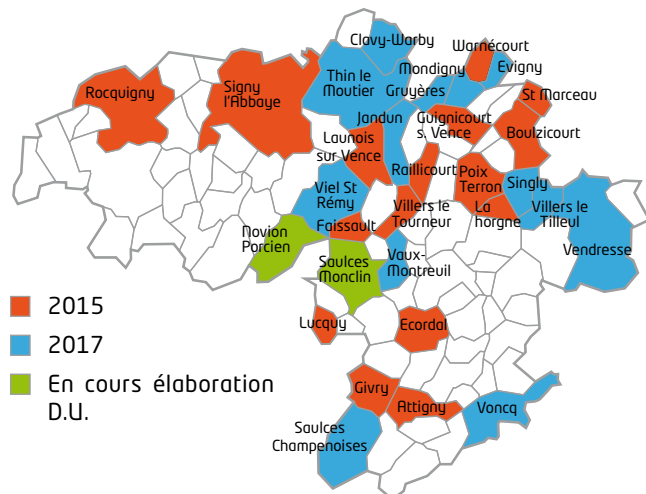
La loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) apporte des évolutions non-négligeables en matière de réglementation sur le logement et l'urbanisme. En effet, l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, de démolir...), auparavant du ressort de l'état, est désormais effectuée par la Communauté de Communes.

Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2015, la Communauté de Communes instruit les autorisations d'urbanisme pour les communes disposant d'un Plan Local d'Urbanisme, d'un Plan d'Occupation des Sols, etc.

Elle le fera à compter du 1^{er} janvier 2017 pour les autres communes disposant d'une Carte Communale.

La Communauté de Communes a mis en place un service d'instruction des autorisations d'urbanisme et dispose de 2 agents pour instruire les permis de construire, démolir...

Quelles sont les communes concernées ?



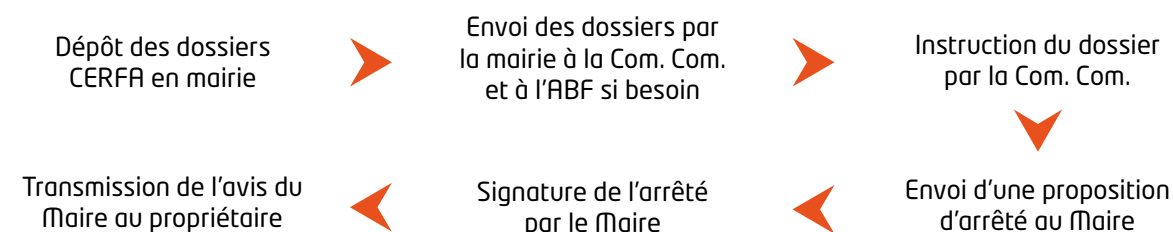
2015 : Rocquigny, Signy l'Abbaye, Launois sur Vence, Warnécourt, St Marceau, Guignicourt sur Vence, Boulzicourt, Poix-Terron, La Horgne, Villers le Tourneur, Faissault, Lucquy, Ecordal, Attigny, Givry et Raillicourt

2017 : Clavy-Warby, Thin le Moutier, Mondigny, Gruyères, Jandun, Viel St Rémy, Evigny, Raillicourt, Singly, Villers le Tilleul, Vendresse, Vaux-Montreuil, Givry, Saulces-Champenoises, Vancq

Novion-Porcien et Saulces-Monclin sont en cours d'élaboration de leur Document d'Urbanisme. Dès leur validation, les autorisations seront instruites par la Communauté de Communes.

Quel cheminement pour votre dossier ?

Dans les faits, assez peu de changements vont intervenir pour les habitants. Les demandes sont toujours à déposer en mairie, seul le processus d'instruction est modifié.



INFOS PRATIQUES

Accueil du public

➤ mardi et jeudi de 14h à 16h (avec ou sans rdv)

Accueil téléphonique

➤ lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h

Contact

➤ 03.24.36.05.68 ou urba@lescretres.fr

En partenariat avec



Réduire ses déchets // ENVIRONNEMENT

COMMENT RÉDUIRE EFFICACEMENT SA PRODUCTION DE DÉCHETS ?

Chaque produit a un impact sur l'environnement tout au long de son cycle de vie. Certains de ces produits sont conçus pour avoir moins d'impact : ce sont les éco-produits, porteurs d'écolabels. Mais avant d'acheter, posons-nous également les bonnes questions : ai-je vraiment besoin de ce produit ? Mon achat est-il seulement guidé par une publicité abondante ? Voici quelques astuces pour limiter vos déchets.

Les règles à respecter :

Choisir les produits sans suremballage

L'emballage a de multiples fonctions. Mais l'important, c'est le produit, pas l'emballage. Entre deux produits comparables, choisissez celui dont le poids d'emballage a été réduit par le fabricant. Et n'oubliez pas que l'esthétique de l'emballage ne garantit pas la qualité du produit mais en accroît sûrement le prix !

Choisir les produits au détail ou en vrac

Fruits et légumes au détail, fromages et charcuteries à la coupe, légumes secs, céréales, vis et clous en vrac... Il y a de nombreuses manières d'éviter certains emballages tout en payant souvent moins cher !

Choisir la bonne contenance et le contenant adapté

Produits ménagers non rechargeables, fromage en portion individuelle, produits vendus par toutes petites quantités... Ces types de conditionnement, qui multiplient les emballages, prolifèrent. Pourtant, dans de nombreux cas, vous pouvez privilégier des contenances plus grandes, utiliser des contenants réutilisables (boîtes à goûter pour les enfants...) pour produire



Choisissez des produits sans suremballage

moins de déchets et économiser les matières premières nécessaires à la fabrication des emballages.

Éviter le gaspillage alimentaire

On trouve dans nos poubelles plus de 20 kg d'aliments par an et par habitant (restes, fruits et légumes abîmés et non consommés...) dont 7 kg de produits alimentaires non consommés encore emballés. Acheter la quantité juste, choisir le produit qu'on est sûr d'utiliser est une évidence à garder à l'esprit !

Respecter les doses

Inutile de surdoser vos produits ménagers et d'hygiène (gel douche, shampoing...) : leur efficacité, même à faible dose, est souvent bien suffisante pour les usages courants. En respectant les doses recommandées par les fabricants, vous éviterez les surconsommations et limiterez les impacts sur l'environnement.

Donner ou vendre

Si un objet ne vous sert plus, il peut encore être utile à quelqu'un d'autre. Vous pouvez le donner à une personne qui en aurait l'usage ou le remettre à une organisation caritative. Il est également possible de remettre cet objet en vente par petites annonces dans le journal local ou sur internet.



Document disponible sur www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens

Texte rédigé sur la base du guide ADEME « Réduire ses déchets et bien les jeter »

Z.A. DE BOULZICOURT : DÉMARRAGE DES TRAVAUX CET AUTOMNE



Afin d'améliorer les conditions d'accueil et de développement des entreprises, la Communauté de Communes aménage des zones d'activités et pôles d'entreprises en lien avec les bassins de vie économique du territoire. Dernier exemple en date : la future zone d'activités de Boulzicourt.

La zone d'activités de Boulzicourt proposera 10 parcelles de terrain à vendre (surfaces modulables) pour des entreprises souhaitant s'installer sur notre territoire et ainsi bénéficier d'un positionnement attractif. Située à l'entrée du village, au pied de la sortie n°11 de l'autoroute A34, et donc du futur Y ardennais, l'endroit est idéal pour développer son activité dans une zone péri-urbaine, connectée aux centres urbains régionaux (Charleville-Mézières, Reims, voire Paris) et dans un cadre de vie agréable.

Suite à la réalisation des fouilles archéologiques préventives (qui n'ont rien révélées), les travaux d'aménagement des parcelles débiteront cet automne pour une livraison des terrains au printemps 2016.

Une attention particulière a été portée au caractère durable de cet aménagement : quantité d'enrobé limitée, réseaux, collecteur d'eau par des noues (petits fossés en herbe)...

Cette nouvelle zone d'activités vient renforcer un maillage territorial d'équipements économiques répartis sur le territoire, composé de 5 pôles d'entreprises, 3 multiservices et 3 zones d'activités. Le taux d'occupation de ces sites dépasse les 70%, représentant ainsi plus de 150 emplois regroupés sur 35 entreprises. Des entreprises qui ont été séduites par les prix modérés du foncier, la proximité de l'axe autoroutier et le cadre de vie de qualité.

A n'en pas douter, la zone d'activités de Boulzicourt viendra prochainement améliorer ces chiffres.

CONTACT :
M. Ouali - 03.24.35.22.22

FAISSAULT : CRÉATION D'UNE PLATEFORME BOIS ÉNERGIE SUR LA ZONE D'ACTIVITÉS



Qui dit nouvelle zone d'activités dit nouvelles implantations. Avec l'aménagement de la première plateforme bois énergie sur la Z.A. de Faissault, notre territoire ne déroge pas à la règle et offre un équipement novateur pour la filière bois locale.

476m², 6m de haut et 32m de long. Ce sont les dimensions pour le moins conséquentes de la première plateforme bois énergie de notre territoire. Quelques 980m³ de bois déchiquetés vont pouvoir sécher pendant 3 à 4 mois pour atteindre un taux d'humidité de 25% (la chaleur de la fermentation faisant sécher le bois). Une fois séché, ce combustible naturel sera commercialisé par un opérateur

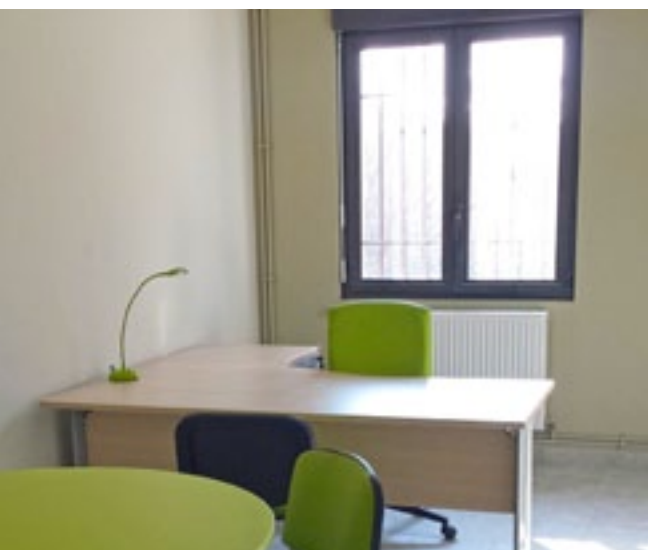
privé à destination des chaufferies collectives publiques ou celles des particuliers du territoire.

Cet équipement vient compléter l'installation de l'entreprise Bouillard Casagrande (travaux publics) et prochainement d'Espace Environnement (espaces verts). Financée par le programme d'aides européen LEADER et les fonds RTE (issus de la nouvelle ligne à haute tension qui traverse le territoire), la plateforme offrira aux 14 chaufferies publiques individuelles ou collectives à bois déchiquetés du territoire une réponse adaptée aux questions liées à la quantité et la qualité de leur approvisionnement en bois. Une plateforme pouvant alimenter les chaufferies dans un rayon de 30 km, d'autres équipements pourraient voir le jour et soutenir de nouveaux projets de chaufferies.



Cet aménagement souligne l'engagement de notre intercommunalité dans les démarches de Plan Climat et de Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte signées avec Ségolène Royal en juin dernier.

PÔLE D'ENTREPRISES : ET SI VOUS FAISIEZ LE CHOIX DU TÉLÉTRAVAIL ?



Le télétravail est une organisation du travail qui permet d'exercer une activité en dehors des locaux de son employeur.



Des locaux et terrains sont disponibles sur le territoire :

LUCQUY

Pôle d'entreprises : 2 bureaux individuels de 40 m² à louer, avec salle de réunion commune & espace de télétravail avec 2 bureaux équipés de 20 m².
1 local de 200 m² avec atelier (quai de chargement) & bureau chauffé.

ATTIGNY

Pôle d'entreprises des Vieux Moulins : 2 locaux de 150 m² (atelier 120 m² avec bureau chauffé de 25 m²).

NOVION-PORCIEN

Pôle artisanal : 1 local de 300 m² à louer avec bureau chauffé de 24 m² pour accueillir une activité en lien avec l'alimentaire (cuisine équipée).

POIX-TERRON

Pôle d'entreprises de la Vence : 1 local de 2 097 m² à louer (espace bureaux de 64 m², ateliers de 506 m² et 1 341 m² chauffés) + 1 local de 150 m² (atelier de 133 m² & bureau chauffé de 12 m²) + 1 local de 301 m² (atelier 284 m² avec bureau chauffé de 12 m²)

Parcelles de la Vence : 3 parcelles à vendre (de 1 600 à 2 300 m²).

SIGNY L'ABBAYE

Pôle d'entreprises : 1 local de 807 m² à louer (avec bureau chauffé de 23 m²) + 1 bureau de 40 m² (salle de réunion commune).

ZONES D'ACTIVITÉS

FAISSAULT

Zone d'activités : 3 lots viabilisés à vendre, de 1 500 à 3 000 m².

BOULZICOURT

Zone d'Activités : 10 lots viabilisés à vendre (disponible printemps 2016).

Possibilité de loyer réduit pour les créateurs d'entreprises !

Fiche détaillée à retrouver sur notre site internet
(onglet économie)



CONTACT :

M. Ouali - 03.24.35.22.22



Exemple de projet pouvant être aidé



Réfection de la vitrine de la boulangerie de Sery

ENTREPRISES : UN NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDE AU DEVELOPPEMENT ET A LA REPRISE

Depuis le mois d'avril 2015, la Communauté de Communes a mis en place un dispositif d'aides aux entreprises.

Le nouveau programme d'aide, très proche du dispositif ORAC, relève cependant une différence importante pour certaines entreprises puisque le critère de clientèle composée essentiellement de particuliers a été supprimé. Les entreprises pourront obtenir des subventions allant jusqu'à 30% des dépenses réalisées selon les conditions suivantes :

L'entreprise doit :

- Investir sur le territoire de la Communauté de Communes
- Être inscrite au R.M. ou au R.C.S.
- Réaliser un C.A. inférieur à 1 000 000 € H.T.
- Réaliser un investissement éligible supérieur à 4 000 € H.T.
- Ne pas avoir déjà réalisé l'investissement

Peuvent être aidés les projets suivants :

- Les travaux (construction & extension de locaux, aménagements intérieurs, devanture...)
- L'achat d'outillage et mobilier spécifiques à l'activité pro. (montant supérieur à 500 € H.T.)

- Les achats de matériaux lorsque l'entreprise réalise elle-même les travaux (sous conditions)
- L'achat de véhicules ateliers, de tournées ou totalement dédiés à l'activité de l'entreprise

Modalités de financement :

- Subvention à hauteur de 20 % d'une dépense H.T. comprise entre 4 000 € et 25 000 €
- Montant maximum limité à 5 000 € de subvention par entreprise par an
- A titre exceptionnel, un taux majoré de 30 % dans les cas suivants :
 - Création d'emploi (CDI, CDD) d'au moins un an ou d'un contrat d'apprentissage
 - Investissement permettant la réalisation d'économies d'énergie
 - Projet innovant
 - Investissement permettant le développement de filière locale, l'utilisation de ressources locales

Dossier téléchargeable sur notre site internet
(onglet économie)



CONTACT :

M. Ouali - 03.24.35.22.22



CAMPING DE LA VÉNERIE : OUVERTURE PRÉVUE AU PRINTEMPS 2017

Avec l'aménagement du camping du « Domaine de La Vénerie » à Signy l'Abbaye, le territoire disposera à l'aube 2017 d'un pôle touristique d'envergure qui viendra compléter et renforcer l'offre touristique locale. Présentation de ce projet majeur.

Destination touristique s'il en est, le territoire des Crêtes Préardennaises propose de multiples activités de loisirs aux habitants et touristes de passage. Des touristes qui plébiscitent l'authenticité de notre terroir et la complémentarité des animations proposées, en restant le temps d'un grand week-end, voire plus, sur notre territoire. Pour conforter cette position et développer l'offre en hébergements touristiques, la Communauté de Communes a décidé de lancer, il y a maintenant plus de 3 ans, un projet de camping sur le site de La Vénerie à Signy l'Abbaye.

Après une étude poussée sur les différents types de montage de l'opération, le projet se concrétise dans le cadre d'un partenariat avec un privé. Ainsi la SCI Domaine de La Vénerie, représentée par M. et Mme Chenot (futurs gérants du camping) et Mme Macra (propriétaire des campings du Domaine de La Motte et du camping d'Haulmé) aménagera la partie hébergement du camping, composée d'emplacements pour tentes ou caravanes, d'une halle couverte abritant un espace restauration, de 2 salles de réception, d'une aire de service pour camping-car et surtout de 50 mobil-homes et de 4 chalets. Le camping sera aménagé en plusieurs tranches (3 à 4 ans pour arriver à terme à une capacité d'accueil de 500 personnes).

Pour ce faire, la commune de Signy l'Abbaye, propriétaire des terrains, a cédé plus de 3 Ha de terrains à la SCI. Pour sa part, la Communauté de Communes s'occupe de la réalisation de l'espace baignade

comprenant une piscine intérieure de 65 m², des vestiaires et une piscine extérieure de 100 m². Le bâtiment sera chauffé grâce à une chaudière à granulés bois. Il sera mis en location à la SARL qui exploitera le camping. Cet espace baignade sera accessible aux scolaires et aux associations locales hors saison, à condition qu'une surveillance par une personne compétente soit assurée par ces structures. Les travaux de l'espace baignade ont débuté en septembre dernier et devraient s'achever en juillet 2016. L'ouverture au grand public est prévue pour le printemps 2017.

Interview : ELISABETH GÉHIN, Vice-Présidente chargée du Tourisme

La Communauté de Communes a souhaité s'engager en étroite collaboration avec la Commune de Signy l'Abbaye, afin de poursuivre la valorisation du « site nature » exceptionnel de la forêt de Signy. Développer l'offre touristique, c'est aussi développer l'offre d'hébergement. C'est pourquoi, l'idée d'un terrain de camping, qui manque sur le secteur, a émergé. Ceci d'autant plus que le site accueillait déjà des colonies de vacances, il y a une quarantaine d'années. Ce partenariat public-privé va permettre de réaliser cet équipement structurant avec des retombées



économiques certaines, non seulement locales mais pour toute l'offre touristique ardennaise. Sans ce partenariat, le projet n'aurait pu se concrétiser ! Nous avons également tenu à ce que la piscine puisse être utilisée par les scolaires et les associations locales. Des créneaux horaires seront disponibles et tout ceci a été conçu dans un souci de développement durable puisque l'eau sera chauffée avec du bois local.

Interview : BARBARA MACRA ET LAURENT CHENOT



Pourquoi avoir choisi Signy l'Abbaye pour investir dans la création d'un camping ?

Laurent Chenot : Nous pensons que c'est un lieu stratégique dans les Ardennes avec un site exceptionnel. Toutes les conditions sont réunies sur place à l'heure où les vacanciers recherchent de la proximité et de la verdure.

Quelles sont selon vous les points forts de cette région des Crêtes Pré-Ardennaises ?

B.M : Nous avons constaté dès nos premiers contacts qu'il y avait une véritable dynamique avec une forte implication des Crêtes et de la commune qui est ouvert à de nouveaux projets. L.C. : De plus, il existe déjà des structures sur lesquels nous pouvons nous appuyer en termes de tourisme et d'animations. Avec la venue de vacanciers, les commerces du secteur pourront aussi profiter de ce dynamisme touristique.

M-A. BERNIER : « LE TOURISME EST UN PILIER DE L'ACTIVITÉ DE NOTRE DÉPARTEMENT »

M-A Bernier entend continuer le travail entamé



Élue Présidente de l'Office de Tourisme des Crêtes Préardennaises au printemps dernier, Marie-Anne Bernier entend poursuivre la redynamisation de l'institution. Nous lui offrons une tribune pour présenter son projet.

J'ai accepté la présidence de l'Office de Tourisme des Crêtes Préardennaises (OTCP) afin de faire perdurer le nouvel élan insufflé au cours de l'année précédente. La nouvelle équipe élue en juin a à cœur de développer les activités actuelles et de créer du lien avec les différents acteurs du tourisme.

C'est en rassemblant les forces actives de la Communauté de Communes, de l'Office de Tourisme et de l'Office d'Animation, que nous parviendrons tous ensemble à faire de notre territoire un lieu de villégiature prisé et reconnu au delà de nos frontières.

La chance de notre territoire est la diversité de nos produits du terroir. L'Office de Tourisme se fera le porte drapeau de leur promotion et recommandera aux différentes collectivités une démarche identique. Le 1^{er} marché semi-nocturne des Estivales d'Attigny a montré



ce 18 juillet l'intérêt que leur portent les consommateurs. Produits que vous pourrez d'ailleurs retrouver à la boutique du Terroir Ardennais de l'Office de Tourisme, qui ne cesse de s'agrandir !

.....

« C'est en rassemblant les forces actives du territoire que nous parviendrons à en faire un lieu de villégiature prisé et reconnu. »

.....

L'O.T. continuera de porter les manifestations telles que les Balades des Crêtes, le Rallye Auto, les sorties Nature (nuit de la chouette, de la Chauve Souris, le Brame du Cerf) et les visites de la Safranière et du Moulin aux couleurs d'Ecordal. Toutefois, nos équipes travaillent à d'autres projets qui sont en réflexion.

A ce titre, si vous souhaitez connaître l'actualité de l'Office de Tourisme, n'hésitez pas à vous abonner à la newsletter, à liker notre page facebook ou consulter l'agenda des manifestations sur notre site internet www.sud-ardennes-tourisme.com.

Les associations peuvent dès à présent nous communiquer leurs dates d'animations pour le calendrier 2016.



Des sorties découverte pourraient être proposées

PERSONNES ÂGÉES : UNE CHARTE POUR MIEUX CERNER LEURS ATTENTES

Afin de lutter contre l'isolement et développer des services locaux pour les retraités du territoire, la Communauté de Communes a signé une Charte Territoriale des Solidarités avec les Aînés. Présentation et enjeux de ce nouvel engagement en faveur du 3^{ème} âge.

Dispositif proposé par la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.) et la Communauté de Communes, la Charte Territoriale des Solidarités avec les Aînés s'appuie sur un partenariat avec les structures, collectivités et institutions locales. Avec 5 objectifs à atteindre :

- Soutenir le lien social et les solidarités de proximité
- Valoriser les engagements et l'expérience des retraités
- Améliorer la qualité de vie des seniors
- Maintenir et développer une offre de services et/ou de formules d'hébergement de proximité
- Améliorer l'accès aux services de santé

Après avoir sélectionné les cantons d'Attigny et de Tourteron comme secteurs d'étude, un diagnostic a été établi suite à la rencontre des élus locaux, associations, professionnels de santé et retraités des 23 communes

concernées. Il a notamment permis de recueillir le ressenti des élus sur la population sénior de leur commune, de compiler les expériences de travail des associations avec les personnes âgées et de connaître les attentes des seniors interrogés. Ainsi, plus de 173 personnes de plus de 58 ans ont été auditées sur la base d'un questionnaire abordant les thèmes suivants : vie sociale, situation personnelle, loisirs, réseaux d'aidants, santé, logement...

Ces concertations ont permis de dégager des grands axes de travail qui seront prochainement abordés dans des groupes de travail rassemblant plusieurs acteurs locaux :

- Organisation d'animations et de sorties
- Echange de savoirs
- Facilitation de l'accès aux soins
- Amélioration des réseaux de communication
- Initiation à l'utilisation des nouveaux moyens de communication (tablette, smartphone...)
- Anticipation de l'adaptation de l'habitat face au vieillissement
- ...

Une restitution de cette enquête est organisée le samedi 31 octobre, à partir de 13h30 au Château de Charbogne. De nombreuses animations y seront organisées. Ouvert à tous.

ANIMATIONS : BIENTÔT LE RETOUR DU FESTIVAL DES CAFÉS SUR LE TERRITOIRE



L'Office d'Animation proposera de nombreuses activités cet automne. En voici quelques-unes à retenir :

Poix-Terron

Ciné récré - 29 octobre - 3 €

Atelier jeux et film « Ernest et Célestine »
De 14h à 16h30 - Médiathèque de Poix-Terron
A partir de 8 ans - Réservation obligatoire (20 places)

Suzanne

Festival des cafés - 28 novembre

Repas concert à Suzanne (salle des Fêtes) à partir de 20h
Groupe Backstage (reprises, rock)
Contact : M. Sauvage au 03.24.30.45.22

Jandun

Festival des cafés - 5 décembre

Repas concert à Jandun (Ferme du Lion d'or) à partir de 20h
Groupe Air 2 rien (reprises françaises, pop rock).
Contact : M. Deloche au 06.61.62.01.25

Attigny

Festival des cafés - 11 décembre - Gratuit

Concert à Attigny (hôtel Le Lorraine) à partir de 21h
Groupe Amplitude (reprises françaises, anglaises, Rock)
Contact : Hôtel au 03.24.71.27.61

Tourteron

Babysport - Tous les samedis - 25€/trimestre

Activités de babysport de 9h à 10h - Séance d'essai possible
Contact : Mme Nevot au 03.24.30.62.32

Poix-Terron

Informatique pour les débutants

Session de formation informatique pour les débutants - Tous les vendredis du 06 novembre au 11 décembre.
Inscription obligatoire auprès de l'OACP

 **INFOS & INSCRIPTIONS :**
www.oacp.fr - 03.24.35.34.33

LOGEMENTS LOCATIFS : DU F1 AU F4, FAITES VOTRE CHOIX PARMİ NOS DISPONIBILITÉS



F3 à MONDIGNY

15 min. de Charleville-Mézières

Appartement de 66 m² comportant :
2 chambres, cuisine ouverte sur séjour, sdb, WC séparé

Cave, poêle à granulés bois

Loyer (hors charges) : 403 €



F3 à BOUVELLEMONT

25 min. de Charleville-Mézières

Appartement de 92 m² comportant :
3 chambres, cuisine, séjour, sdb, WC séparé
Espaces verts

Loyer (hors charges) : 449,92 €

Connaître en temps réel l'ensemble des logements disponibles sur notre territoire

WWW.CRETESPREARDENNAISES.FR ou 03.24.35.22.22

(Onglet Habitat > Habitat > Logements communaux à louer)



RÉNOVEZ VOTRE HABITATION AVEC LE PROGRAMME HABITER MIEUX

Pour réaliser des travaux de rénovation thermique dans votre habitation ou celle que vous louez, il existe le programme Habiter Mieux. Ce dispositif permet l'obtention d'aides financières selon des critères de ressource. Sont financés, les travaux d'isolation du toit, des combles, des murs intérieurs ou extérieurs, changement du mode de chauffage, changement de menuiseries extérieures, installation d'une VMC.

Depuis septembre 2013, 128 dossiers

ont été acceptés sur notre territoire par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), institution qui pilote le dispositif. A ce jour, 84 dossiers ont déjà reçu un montant global d'aide de 42 000 €.

Notre ambassadrice de l'efficacité énergétique peut vous renseigner sur ce dispositif et sur les autres financements mobilisables pour vos travaux de rénovation (C.I.D.D., éco-prêt à taux zéro...).

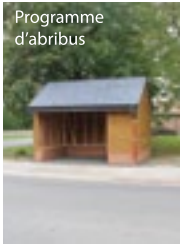


CONTACT :

F. Durieux - 03.24.35.22.22

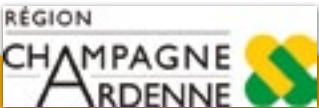
Pêle-mêle

Quelques temps forts de l'année 2015



En 2016...
TENEZ-VOUS PRÊT !

En 2016, la Communauté de Communes fêtera ses 20 ans ! Un appel à projets « 20 ans des Crêtes » sera lancé pour labelliser des animations, manifestations et réalisations. L'occasion de fêter l'événement et se retrouver car on n'a pas tous les jours 20 ans...



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CRÊTES PRÉARDENNAISES
Rue de la prairie - 08430 POIX-TERRON
Tél : 03.24.35.22.22 - Fax : 03.24.35.26.25
www.cretespreardennaises.fr